

## **École à la maison, en tirer les bonnes leçons**

*La crise du COVID-19 a envoyé les élèves et leurs enseignant-es à la maison durant plusieurs semaines. L'enseignement à distance ou plutôt la continuité pédagogique, sans préparation, a été de mise. L'engagement et le professionnalisme des enseignant-es a permis au système de se mettre en place. Cela a aussi été le cas lors du retour en classe. Il faut maintenant en tirer un bilan, utiliser les bonnes pratiques identifiées pendant cette période dans l'école de tous les jours et remédier aux difficultés et défauts constatés.*

*« Depuis la fermeture des classes et l'enseignement à la maison, les enseignant-es ont fait preuve d'un professionnalisme confirmé et se sont investi-es sans compter pour faire vivre cette école à distance à laquelle personne n'était préparé. Malgré cet engagement conséquent, de nombreux problèmes freinent une bonne application de cet enseignement à la maison. Le Syndicat des enseignants romands (SER) appelle donc les autorités à une plus grande concertation et à une meilleure coordination afin de mettre en place un dispositif applicable par toutes les familles, respectant l'égalité des chances et la gratuité de l'école publique. »*

Tiré du communiqué de presse du SER publié lors de la deuxième semaine de la fermeture des écoles, ces propos sont toujours d'actualité. Plus que jamais, la coordination doit être de mise pour favoriser l'égalité des chances, la gratuité de l'école publique et surtout sa qualité.

Ces éléments ont été aussi soulignés à plusieurs reprises par les autorités :

*« Nos enseignant-es ont fait un travail exceptionnel pendant cette crise et même maintenant à la reprise de l'école, ils ont été d'un créatif et d'une inventivité, ce qui est vraiment inouï. On doit peut-être sortir de l'idée qu'apprendre ou acquérir des compétences ne se fait qu'à travers des fiches scolaires. »*

Ou encore, à propos du matériel à disposition des professeur-es lors de la crise :

*« Ce qui est maintenant important, c'est de tirer un bilan de ce que nous avons vécu ces trois derniers mois et de pouvoir se préparer, si jamais, à pouvoir faire face à une deuxième vague pour cet automne et évidemment toute la question du matériel va devoir être traitée dans les cantons ... On doit pouvoir combler ces lacunes-là pour se préparer à une deuxième vague. »*

Monika Maire-Hefti, conseillère d'État neuchâteloise et vice-présidente de la CDIP, *On en parle* du 26 mai 2020 sur La Première.

## Quelques éléments de rappel

### **Chacun pour soi**

Le vendredi 13 mars au milieu de l'après-midi, la Confédération a annoncé la fermeture des écoles. Chaque canton, certains avec une légère anticipation, a envoyé ses directives d'applications soit aux directions, soit aux enseignant-es. Aucune coordination entre les cantons concernant la durée de la fermeture des écoles, le début de l'enseignement à la maison et surtout la manière de mettre en place cette continuité pédagogique n'a été de mise. Chacun y est allé avec son propre discours. Ce manque de coordination a aussi été constaté à l'intérieur des cantons : les directions et par là-même les établissements n'ont pas tous mis en pratique de la même façon les directives qui se sont multipliées et parfois contredites. Face à cette situation peu claire, les enseignant-es ont réagi avec professionnalisme et pris les choses en main. L'essentiel a été sauf : les élèves ont été encadré-es.

Le SER, comme ses partenaires, a appelé à une plus grande coordination pour la réouverture des classes. Cela a semblé être entendu puisque de nombreuses mesures ont été prises et des recommandations faites par la CIIP. Cependant, au-delà de la volonté, la concrétisation du retour en demi-classe a connu autant de scénarii que de cantons. Et à l'échelon des communes, cela a parfois provoqué de la confusion.

### **Consultation des partenaires**

Lors de ces premières heures, il est à regretter que les associations professionnelles n'aient pas été contactées : leur expertise du terrain aurait été bénéfique pour éviter la plupart des écueils constatés par la suite.

L'implication des associations professionnelles dans les premiers jours de l'école à la maison a permis, dans de nombreuses situations, d'améliorer les choses et parfois de corriger les directives décrétées de manière unilatérale par les autorités scolaires. Cela a été le cas pour la mise en place de cadres horaires ou encore de directives signalant que le travail proposé ne devait être que de la consolidation des connaissances.

Après l'annonce de la Confédération, le 16 avril, de la réouverture des écoles pour le 11 mai, certains services cantonaux ont pris langue avec les associations professionnelles pour préparer cette reprise. Dans ces cas-là, il s'est avéré que la transition s'est mieux passée.

Plus que jamais, il est essentiel que les services cantonaux travaillent main dans la main avec les associations professionnelles. Tout travail effectué en amont avec les partenaires sociaux apporte une plus grande expertise aux dossiers, qui correspondent ainsi mieux aux nécessités des professionnel·les. Cela permet de mieux les implanter.

### **Le tout numérique mis en avant**

La première solution évoquée pour mettre en place cette école à la maison pour assurer la continuité pédagogique a été l'informatique et l'utilisation des différentes plateformes existantes.

Il a souvent été fait fi de la réalité ! Les enseignant-es et les élèves n'ont pas tou·tes du matériel informatique personnel à disposition\*. De plus, ils et elles ne sont pas formé-es à l'utilisation de ces plateformes. Les différents serveurs n'étaient pas aptes à supporter le trafic engendré. Les activités proposées faisaient exploser le nombre d'heures passées devant l'écran ...

Le recours au « tout numérique » n'a pas été la solution, malgré ce que nombre de reportages médiatiques nous ont montré. Ces situations sont bel et bien des exceptions dans le paysage scolaire romand. Il arrive souvent que les équipements mis à disposition dans les écoles soient techniquement obsolètes.

Cela a aussi montré l'existence d'une fracture sociale en la matière. Ainsi, si l'on veut continuer à mieux intégrer le numérique dans l'enseignement, il faut absolument tenir compte des leçons que l'on peut tirer de cette période, afin de combler rapidement ces inégalités constatées.

Certains cantons ont pris des mesures pour éviter ces inégalités, comme le Jura qui a débloqué un crédit de 200'000 francs pour équiper les élèves qui n'avaient pas d'outils informatiques. Cette aide ponctuelle ne suffit pas. Il faut un concept d'équipement informatique pour l'ensemble des élèves, coordonné au niveau romand, correspondant aux besoins découlant du Plan d'études romand (PER) et en adéquation avec les décisions du Plan d'Action Numérique qui se traduiront dans un futur proche par le volet PER Éducation Numérique.

*\*il est à noter que dans la plupart des métiers, les employeurs mettent les outils à disposition des employé-es ou prévoient une indemnisation pour l'utilisation des équipements et locaux privés. Dans l'enseignement, il y a bien des ordinateurs dans les écoles, souvent pas en nombre suffisants d'ailleurs, mais les enseignant-es, s'ils-elles veulent être mobiles, utilisent leur propre matériel à des fins professionnelles.*

### **Communication à améliorer**

En dehors de la multiplication des directives, s'égarant dans les strates de la hiérarchie scolaire et n'arrivant que partiellement ou tardivement jusqu'aux enseignant-es, la communication auprès des parents et des élèves a aussi été problématique. À un tel point que certains cantons sont revenus sur leur interdiction de l'utilisation d'applications de messagerie ou de visioconférence comme WhatsApp et Zoom. Le manque de canaux de communication clairs et simples d'utilisation entre tous les partenaires de l'école est une réalité avérée.

Il est donc nécessaire de mettre à disposition des écoles une plateforme d'échanges et de communication simple, respectant la protection des données. Une solution romande ou suisse doit être développée afin d'éviter la multiplication de diverses applications et ce, avant que tous les cantons aient fixé leur choix.

### **Difficultés pratiques constatées**

Des difficultés pratiques ont été de mise dès la décision connue. Les listes d'adresses de courriel des familles ou des élèves pour les niveaux secondaires n'étaient pas toujours à disposition. Le frein à la récolte de ces informations a longtemps été mis sur la protection des données. Cette dernière est une nécessité. Cependant, l'enseignement exige la mise en place d'une plateforme de communication simple et adaptée au cadre scolaire, aux lois de protection et au secret de fonction.

Souvent les familles n'avaient pas d'équipement informatique adéquat. Toutes et tous les élèves n'étaient non plus pas en possession de téléphone portable. Du côté des enseignant·es, les équipements personnels ont permis le travail à distance, mais toutes et tous n'avaient pas accès aux mêmes ressources. La multiplication des différents supports, aussi bien chez les élèves que chez les enseignant·es, en particulier des *softwares* et des *hardwares* (ou en français : en particulier des logiciels et du matériel), a compliqué la situation. Plus d'un·e enseignant·e s'est transformé·e en informaticien·ne pour aider des élèves et certains parents perdu·es devant leur écran. Le manque de responsables techniques et pédagogiques pour le numérique a été relevé plus d'une fois.

Le contrôle du travail des élèves a été particulièrement difficile à mettre en place, surtout au cycle 3. Sans réponse de la part des élèves, les enseignant·es n'ont que peu de moyens d'obtenir les travaux. Les contacts et échanges par téléphone restent la seule solution, qui n'est de loin pas optimale.

Une formation romande de responsable numérique pour les domaines pédagogiques et techniques, déjà demandée par le passé par les faitières syndicales SER et LCH, doit être proposée rapidement. Si tous les enseignant·es romand·es avaient pu compter sur de tel·les collègues référent·es, leur travail en aurait été simplifié et aurait pu s'axer davantage sur la pédagogie.

### **Du côté des enseignant·es**

Force est de constater que les enseignant·es ont fait preuve d'engagement et de créativité. La liberté pédagogique retrouvée dans certains cantons, au niveau primaire particulièrement, a été appréciée. De même, les libertés organisationnelles et structurelles des écoles ont amené un souffle bienvenu dans la vie scolaire.

Le travail en demi-classe qui a pu être pratiqué dans certains cantons au niveau primaire s'est relevé extrêmement positif aussi bien au niveau organisationnel que pédagogique. Dans beaucoup de situations, il a permis un meilleur suivi individuel des élèves, ce qui a été tout à leur bénéfice.

### **Du côté des élèves**

L'école à la maison n'a pas toujours été bien vécue. Le SER s'est inquiété rapidement des élèves déconnecté·es et dont les enseignant·es n'avaient pas de retours, ainsi que de ceux vivant des situations familiales particulières, voire dysfonctionnantes. Cette période ne leur a pas été favorable. Rapidement, le SER et LCH ont fait part de cette inquiétude auprès de la CDIP pour que les cantons renforcent les offices et services d'aide et de soutien existants.

Lors du retour dans les écoles, la gestion de ces élèves a nécessité des ressources importantes et, là encore, le rôle des enseignant·es a été essentiel et est allé plus loin que leur cadre de compétences.

Aujourd'hui encore, certaines situations d'élèves méritent d'être suivies sur un long terme.

## **Toutes et tous engagé·es**

Lors de cette crise, l'ensemble du personnel du service public s'est trouvé engagé, en première ligne bien sûr le personnel hospitalier.

L'État a continué de fonctionner grâce à ses agent·es : policier·ères, cantonnier·ères, enseignant·es ... Toutes et tous ont répondu présent et ont rempli leur mandat de prestation à la population.

Le maintien des services publics a été essentiel lors de la gestion de cette crise et le sera encore à l'avenir.

## **Examens**

Les diverses solutions proposées pour valider l'année scolaire, en particulier lors des transitions, ont été une bonne chose. Dès les premiers jours de la crise, le SER a appelé à trouver des solutions ne préteritant pas les élèves, les apprenti·es et les étudiant·es.

Cependant, une minorité d'étudiant·es, qui comptait par exemple sur les examens pour améliorer leurs moyennes et passer dans une classe supérieure, s'est trouvé défavorisé·e. À la veille des vacances, nous ne connaissons pas le nombre de recours. Mais nous ne doutons pas que ces procédures, qui s'invitent de plus en plus à l'école, n'ont pas été impactées par la crise, bien au contraire.

## **Sécurité sanitaire**

Pour préparer la reprise du 11 mai, l'OFSP a édicté des principes de base repris dans diverses directives cantonales. Ces éléments minimaux pour assurer la sécurité sanitaire dans les écoles devaient être intégrés dans les concepts de protection des établissements. Lors de cette étape aussi, des problèmes de communication sont apparus.

L'adoption au niveau local des concepts devait répondre aux particularités de chaque école. Les systèmes de protection ont parfois posé des problèmes, toutes les mesures n'étant pas correctement ou entièrement appliquées. Nous regrettons que les écoles n'aient pas été intégrées aux différents contrôles des services cantonaux d'hygiène.

Les personnes vulnérables ont heureusement pu rester à la maison. Cependant, cela a eu des effets sur le nombre d'enseignant·es disponibles. Le recours à des remplaçant·es non formé·es a été nécessaire.

Cette solution montre, une fois de plus, que le flux tendu pour les ressources humaines rencontré dans notre profession, en raison du manque d'enseignant·es formé·es, est toujours présent et particulièrement marquant lors de situations particulières.

## **Et maintenant ?**

### **Plateforme commune et de fonctionnalité simple répondant aux besoins des enseignant·es**

L'utilisation de plateformes de partage et de communication pour assurer cette continuité pédagogique a été de mise. Cet exercice grandeur nature a permis de comparer leurs qualités et leurs défauts. Il a aussi démontré la nécessité pour un tel outil d'avoir absolument une

grande qualité de fonctionnement, ainsi qu'une simplicité évidente, afin que toutes et tous les élèves puissent l'utiliser. La multiplication de ces outils n'a pas facilité les choses, au contraire. Il est donc nécessaire aujourd'hui de dresser un bilan de ces diverses observations afin de tirer parti des meilleurs exemples pour créer un outil commun à tous les cantons permettant aux enseignant·es d'échanger sur une large échelle leurs pratiques et idées.

### **Formation essentielle**

La formation à l'utilisation des outils informatiques - et surtout la plus-value organisationnelle et pédagogique que ces outils peuvent apporter à l'enseignement - doit être renforcée pour les enseignant·es. Le SER le répète : dans les limites du système de formation actuel, cela ne peut pas se faire entièrement.

Cet aspect doit faire partie des réflexions des groupes de travail en place chargés de revaloriser la formation initiale. De même, un concept romand de formation continue reconnue sur ce thème doit être rapidement proposé.

Cette revalorisation de la formation initiale rendra la profession plus attractive et participera, à moyen terme, à éviter une pénurie d'enseignant·es.

### **Le tout numérique est impossible**

Après ces quelques semaines de continuité pédagogique, un élément essentiel est ressorti : on ne peut envisager de former les jeunes uniquement à travers des écrans. Le cœur de l'enseignement reste et restera le lien pédagogique et relationnel qui se met en place entre élèves et enseignant·es. Au centre du métier d'enseignant·e, l'humain est un des facteurs essentiels permettant de construire et de développer les connaissances et compétences des jeunes.

C'est pourquoi, l'idée entendue de pallier la pénurie d'enseignant·es en ayant recours à l'enseignement à distance doit être abandonnée. Les cursus de formation informatisés ou automatisés ne remplaceront pas les pédagogues et les échanges personnels. Seul·es des professionnel·les formé·es peuvent apporter la différenciation nécessaire dans leur enseignement pour combler les inégalités entre les élèves.

L'impact de l'utilisation des moyens informatiques sur la santé plaide aussi pour en limiter l'usage.

### **Équipement pour toutes et tous**

Il y a trop de disparités au niveau des équipements informatiques des élèves et des enseignant·es. D'une part, il peut y avoir des élèves sans équipement ou au contraire d'autres suréquipé·es, et d'autres part, il y a un grand nombre d'outils différents qui ne sont pas toujours compatibles et comparables.

Il faut donc mettre en place un concept romand d'équipement des élèves et des enseignant·es en tenant compte des besoins en la matière relevant du PER, de l'âge des élèves, de l'obsolescence rapide de ces outils, d'une simplicité d'utilisation permettant leur usage par toutes et tous et d'une réelle plus-value pédagogique.

Ce concept doit tenir compte des expériences issues de ces semaines de continuité pédagogique. Il faut donc interroger les enseignant·es sur les réels besoins avant de proposer des solutions définitives.

### **Reconnaissance du service public**

Durant toutes ces semaines, le personnel des services publics a répondu présent. Cela a été relevé par les médias, reconnu par les autorités et la population. Ce travail et cet engagement dans des conditions certes particulières est pourtant le quotidien de plusieurs dizaines de milliers d'employé·es en Suisse. Leurs conditions de travail et leurs anciens statuts de «fonctionnaires» ont longtemps été enviés. Pourtant, depuis de nombreuses années, ces conditions se sont régulièrement détériorées. La reconnaissance de la qualité de leur travail passe par le maintien des conditions de travail et également par une amélioration de leur statut.

### **Réflexion sur le fédéralisme pour la formation**

Il est certain que le fédéralisme a de nombreux avantages, et le SER ne le remet pas en cause. Par contre, il a passablement complexifié la situation dans le domaine de l'enseignement lors de la fermeture des écoles, puis lors des nombreuses décisions induites pour la phase de réouverture. Une plus grande coordination, avec par exemple un rôle décisionnel et non pas seulement de recommandation pour les différentes conférences intercantionales (CDIP et CIIP), semble être une piste de réflexion à mener afin d'améliorer le système scolaire suisse.

### **Mesures sanitaires et organisationnelles**

Le virus est encore présent. Les mesures de sécurité sanitaire doivent continuer d'être appliquées. Dans la pratique, elles sont acquises et font partie de la vie de la classe. Mais elles ont toujours un certain impact sur l'enseignement. Il faut donc en tenir compte et adapter différents curseurs comme certaines attentes du Plan d'études romand, certaines pratiques d'enseignement ou encore d'évaluation.

### **Du côté du SER**

Pour le SER, il faut tirer les bonnes leçons de cette période afin d'améliorer le système d'enseignement ordinaire. Pour cela, il faut que les autorités s'en donnent les moyens et évitent de rester sur une position de satisfaction car « finalement, tout s'est bien passé ». Du côté du SER, nous avons déjà mené une première analyse qui vous est résumée aujourd'hui. Mais nous avons aussi pris certaines décisions pour utiliser au mieux les éléments positifs à retenir de cette continuité pédagogique qui a été mise en place. Ainsi, la rédaction de l'Éducateur a revu le contenu du numéro spécial de juin. Le thème prévu, la transmission, a été maintenu, mais les contributrices et les contributeurs ont pris en compte l'enseignement à distance.

Le SER va travailler avec les autorités compétentes pour analyser au mieux les effets positifs de l'enseignement à distance et de la reprise en présentiel en demi-classe, afin de pouvoir rapidement intégrer ces éléments dans le système scolaire romand. Le système scolaire tel que pratiqué avant la crise doit absolument tenir compte de ces expériences, et donc changer.

Nous allons écrire au CAHR (Conseil académique des Hautes écoles romandes de la formation) pour lui demander de mettre en place un colloque romand sur ce thème et d'introduire

rapidement dans les formations initiales et continues un module romand sur l'enseignement à distance.

Concernant la judiciarisation et les procédures qui envahissent l'école, le SER et ses partenaires organiseront, le 14 novembre 2020, les Assises romandes de l'Éducation sur ce thème. Cette 10<sup>e</sup> édition permettra de lancer le débat.

## **Le SER demande**

### **Équipement informatique minimum pour les élèves et les enseignant-es**

Sans équipement, l'utilisation du numérique à l'école et à domicile sera un échec. Nous l'avons constaté lors de ces semaines d'enseignement à distance, une partie des élèves et des enseignant-es n'est pas équipée personnellement en matériel informatique. Pour le SER, il est absolument indispensable que toutes et tous les enseignant-es soient équipé-es au minimum d'un ordinateur portable avec les programmes et licences adéquats, mis à jour et adaptés régulièrement. C'est à l'employeur de fournir ces outils de travail. Il en va de même pour les élèves à partir du 2<sup>e</sup> cycle.

- ➔ Les cantons doivent mettre en place un dispositif d'achat, de fourniture et d'entretien pour ce matériel. Le choix devrait se porter sur des solutions indigènes et des logiciels libres. La protection des données doit être garantie.
- ➔ Un-e responsable technique numérique doit donc être à disposition pour les enseignant-es et les élèves.
- ➔ Il faut donc créer une formation au niveau romand et ouvrir ce poste dans les écoles.

### **Répertoire des bonnes pratiques à disposition de toutes et tous**

Ces semaines de continuité pédagogique ont vu les enseignant-es faire preuve d'une très grande créativité qui a été unanimement saluée. Il y a eu de nombreux échanges d'expérience à tous les niveaux, comme le montre la page Facebook « Enseignants romands COVID-19 » et ses près de 6'000 membres. Ce travail et les nombreux documents de toute nature créés doivent être aujourd'hui sauvegardés et mis à disposition de tout-es les enseignant-es.

- ➔ La CIIP doit mettre en place un dispositif pour récolter ces sources, les trier, les valider et les publier. Pour ce faire, celle-ci doit pouvoir bénéficier de ressources humaines et financières supplémentaires.
- ➔ La mise en place d'une plateforme numérique romande en tant que bibliothèque pour les enseignant-es doit être développée. Elle devra à terme regrouper les plateformes cantonales en prenant les meilleurs aspects de chacune pour répondre aux besoins des enseignant-es.

### **Mesures sanitaires et organisationnelles**

Les effets sanitaires de cette crise ont montré la nécessité de doter les écoles d'un responsable de la protection de la santé au travail. Cette demande avait déjà été formulée. Il est plus que jamais nécessaire que les établissements scolaires puissent répondre rapidement face à une telle situation en mettant des procédures concrètes en place. Seules des personnes formées seront à même de garantir le respect de toutes les mesures de sécurité sanitaire et de santé au travail dans les écoles.

La CDIP et la CIIP doivent mettre en œuvre un plan d'action commun en la matière, y compris dans la formation initiale des enseignant·es concernant la santé au travail, prévoyant aussi la mise en place d'une formation romande de responsable santé pour les établissements scolaires.

### **Mesures fiscales 2020-2021 pour les familles et les personnes ayant effectué du télétravail**

La crise du COVID-19 a eu des répercussions financières sur les salaires d'une grande partie des employé·es.

- ➔ Afin de ne pas préjudicier fiscalement les familles et les employé·es, des mesures doivent être prises permettant les déductions fiscales ordinaires, sans réductions liées à la période de confinement, pour les familles et les personnes ayant effectué du télétravail.

### **Accords dans chaque canton pour que les services publics ne subissent pas les impacts sur les budgets**

Partout, le travail, la qualité et l'engagement des enseignant·es, des autres employé·es de la fonction publique et des services paraétatiques ont été salués et reconnus par toutes et tous.

Il est clair que le ralentissement économique aura des effets sur les comptes et budgets de la Confédération, des cantons et des communes. Les différents textes légaux, comme les mécanismes de frein à l'endettement, obligeront certains cantons à faire des économies. Celles-ci ne devront pas se faire sur le dos de celles et ceux qui se sont fortement engagé·es pendant cette crise.

- ➔ Les autorités doivent signer un accord avec les partenaires sociaux, dans lequel elles s'engagent à ne pas baisser les salaires, à octroyer les différentes annuités et revaloriser dans les cinq ans tous les salaires et ce, tout en garantissant la qualité des services publics.

Pour arriver à maintenir cette qualité, certaines adaptations légales seront de mise, par exemple en introduisant un moratoire sur les mécanismes de frein à l'endettement. Le SER travaillera avec ses différents partenaires, en particulier avec les autres faitières syndicales, pour arriver à un consensus politique aux niveaux fédéral et cantonal pour atténuer les effets de la crise sur les différents budgets.

- ➔ Les différents acteurs politiques doivent s'engager en faveur des services publics en soutenant les adaptations légales nécessaires.